

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Denis-de-Méré

Séance du 02 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme LARCHER Vanessa, Maire.

Etaient Présents : Vanessa LARCHER, Maire, Gervais BALLUAIS, adjoint, Stéphanie ERNOULT, adjointe, Alain FERRAND, Bertrand CRUÉ, Marie-Solène PAUTREL, Nadine MARIE, Anne-Marie ESNAULT, Sandra LANGLOIS, Baptiste GRÉE, Amandine FRÉNÉE,

Avait donné pouvoir : Morgane GESLIN à Gervais BALLUAIS,

Absents : Sébastien MONY, Vincent FOUCHER, Jean-Pierre BINET,

Quorum : Nombre de membres en exercice : 15 – Quorum : 8 – Présents : 11 (quorum atteint)

Monsieur Baptiste GRÉE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 07 avril 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1- Désignation représentant Ingéreau

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Vanessa LARCHER, Maire, comme représentant de la commune de Saint Denis de Méré à l'assemblée générale d'Ingéreau.

2- Désignation représentants Natura 2000

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Vanessa LARCHER, Maire, en tant que titulaire et Monsieur Gervais BALLUAIS, Maire Adjoint, en tant que suppléant, pour siéger au sein du comité de pilotage du site « FR2500091 ».

3- Convention Assistance Technique Assainissement Collectif Ingéreau

La commune adhère à l'Agence technique Ingéreau depuis 2017.

Aussi, sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention avec Ingéreau pour cette année 2026.

4- Cantine scolaire – Contrat Fourniture de repas scolaires

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de fourniture de repas scolaires avec l'entreprise actuelle pour l'année scolaire 2026-2027, reconductible tacitement par période d'un an.

5- Convention Lutte contre le Frelon à pattes jaunes Fredon – Participation communale

Madame le Maire rappelle que la convention de lutte contre le frelon à pattes jaunes avec le FREDON Normandie court de 2022 à 2026.

L'année dernière le Département du Calvados participait alors à hauteur de 17 € pour un nid situé à une hauteur < 10m et la commune à hauteur de 34 €. Le reste à charge revenait à l'administré.

Cette année 2026 le Département du Calvados a décidé de ne plus attribuer d'aide pour la destruction des nids.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- continuer de participer à hauteur de 34 € pour la destruction d'un nid de frelon à pattes jaunes,
- confirmer la décision du conseil municipal du 29 octobre 2021 de refacturer aux administrés les interventions « sans nids » (prix du déplacement + 15 € de frais communaux),
- confirmer la décision du conseil municipal du 24 mai 2024 de refacturer aux administrés les destructions de nids d'autres espèces que frelon à pattes jaunes (totalité de facturation du prestataire),

6- Avis sur extension exploitation bovine Proussy

Madame le Maire présente le dossier de demande d'extension d'un élevage laitier sur PROUSSY de 150 à 220 vaches laitières avec mise à jour du plan d'épandage soumis à l'avis du conseil municipal de Saint Denis de Méré étant commune limitrophe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à cette extension d'un élevage laitier sur PROUSSY de 150 à 220 vaches laitières avec mise à jour du plan d'épandage.

7- Attribution d'une subvention exceptionnelle association 2026

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 07 avril dernier, avait attribué les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

Depuis, nous avons reçu une demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Condé-en-Normandie, notamment pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire de sa section des jeunes sapeurs-pompiers.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Condé-en-Normandie pour l'organisation de leur manifestation précitée en 2026.

8- Affaires intercommunales

Retour sur les commissions intercommunales :

- Vanessa LARCHER : - Madame Vanessa LARCHER a été élue 8^{ème} Vice-Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Madame Vanessa LARCHER a été élue 2^{ème} Vice-Présidente du SIAEP Clécy Druance

9- Questions diverses

- Manifestations à venir :
 - Section Cyclo Amicale Sportive Ballainvilloise – Brevet de Randonneurs Mondiaux S 13/06/2026
 - Saint Denis Animation - Vide Grenier D 28/06/2026
 - Messe Chapelle St Martin des Champs – D 05/07/2026
 - Verre de l'Amitié offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.